

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_04_006**

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA CONFERENCE
D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Date de Convocation : 16/04/2026 **Date d’Affichage :** 16/04/2026

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 31

Votants : 34 - Absents : 6

Pour : 32

Contre : 0 - Abstentions : 2

L’an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : 31 : BACCARELLI Dominique ; ALBERTINI Laurent ; ANTONA-POLIDORI Madeleine ; BIAGGI Yves ; CLEMENCEAU Alain ; CROS Robin ; FANTOZZI Marie-Jeanne ; FORNALI Maurice ; GASSMANN Simon ; GIAFFERI Pascal ; GUIDI Michèle ; MARTINI François-José ; MERCIADRI Evelyne ; MORGANTI Jean-Toussaint ; MOSCONI Claudia ; ORLANDI François ; PARDINI Audrey ; PELLO ép. TORRE Monique ; PIAZZA Jean-Claude ; PIERALLI Marie-José ; QUILICI Nicolas ; QUILICI Patrice ; RINGIONI Jean-Antoine ; ROMITI Gérard ; SANGUINETTI Patrick ; SANGUINETTI Jean-Louis ; SANTUCCI Anne-Laure ; SUSINI Ghjuvan-Matteu ; VECCHIONI Guy ; VILLORESI Raphaël ; VIVONI Ange-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : 3 : Paule GUELFY à Raphaël VILLORESI ; Marie-José MONTI à Ange-Pierre VIVONI ; Jean-Marcel VUILLAMIER à Audrey PARDINI.

Etaient absents : 3 : DOMINICI Jean-Marie ; MICHELI Thomas ; TILLIER Christian.

Madame Marie-Jeanne FANTOZZI a été élue secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1, L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu l’arrêté préfectoral n°2B_2023_06_30_00001 en date du 30 juin 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes du Cap Corse conformément à l’article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019_04_0001, en date du 26 juillet 2019 approuvant la constitution d’une entente en matière de tourisme avec la communauté d’agglomération de Bastia ;

Vu la convention-cadre portant constitution d’une entente intercommunautaire entre la communauté d’agglomération de Bastia et la communauté de communes du Cap Corse ;

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de procéder au vote et à l’élection des représentants de la communauté de communes au sein de la conférence d’entente intercommunautaire avec la communauté d’agglomération de Bastia. Il précise que trois délégués titulaires et trois délégués suppléants seront désignés.

Le conseil communautaire décide à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l’article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Se sont portés candidats :

En qualité de délégués titulaires : Dominique BACCARELLI, Patrick SANGUINETTI, Gérard ROMITI

En qualité de délégués suppléants : Audrey PARDINI, Jean-Toussaint MORGANTI et Jean-Mathieu SUSINI

Votants : 34

Abstention : 2

Ont obtenu :

En qualité de titulaires :

Dominique BACCARELLI : 32 voix

Patrick SANGUINETTI : 32 voix

Gérard ROMITI : 32 voix

En qualité de suppléants :

Audrey PARDINI : 32 voix

Jean-Toussaint MORGANTI : 32 voix

Jean-Mathieu SUSINI : 32 voix

Dominique BACCARELLI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia ;

Patrick SANGUINETTI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia ;

Gérard ROMITI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia ;

Audrey PARDINI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de suppléant au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia ;

Jean-Toussaint MORGANTI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de suppléant au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia ;

Jean-Mathieu SUSINI ayant obtenu 32 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de suppléant au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia.

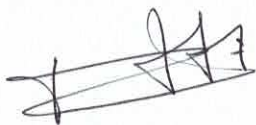
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de :

- **DESIGNER** en tant que représentants de la communauté de communes du Cap Corse au sein de la conférence d'entente intercommunautaire avec la communauté d'agglomération de Bastia les conseillers communautaires suivants :

En qualité de délégués titulaires : Dominique BACCARELLI, Patrick SANGUINETTI, Gérard ROMITI.

En qualité de délégués suppléants : Audrey PARDINI, Jean-Toussaint MORGANTI et Jean-Mathieu SUSINI.

Le secrétaire de séance,



Marie-Jeanne FANTOZZI

Le Président,



Patrick SANGUINETTI